



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lyon, le 2 mars 2023

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## **Commémoration le 2 mars 2023 de l'accident mortel de deux agents de la DIR Centre-Est**

**Le 2 mars 2022, Messieurs Emmanuel HOUILLON et Raoul MARTIN sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions.**

À l'occasion de la date anniversaire de leur décès, la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est souhaite rendre hommage à leur mémoire. Emmanuel HOUILLON et Raoul MARTIN étaient tous deux en poste au centre d'entretien et d'intervention d'Aigueblanche. L'accident est survenu le 2 mars 2022 à 12h30 au niveau de La Bâthie dans le sens Moûtiers – Albertville lors d'une intervention de sécurité sur la route nationale 90.

**Chaque année, dans l'exercice de leurs missions de service public, les agents d'exploitation de la DIR Centre-Est sont victimes d'accidents de la circulation, parfois dramatiques. L'imprudence et le non-respect des règles de sécurité par certains usagers en sont souvent la cause.**

La DIR Centre-Est rappelle que les usagers de la route, par ces comportements inadaptés, peuvent ainsi mettre en danger la vie de ces hommes et femmes travaillant sur la route. Elle portera à la connaissance de la justice tout type d'acte répréhensible au regard de la loi pénale commis à l'encontre de ses agents.

En agissant sur nos comportements, il est donc possible de réduire significativement le nombre d'accidents. Chaque usager, automobiliste, motard et chauffeur poids lourd doit être sensibilisé pour protéger la vie de ceux qui travaillent au bord des routes. Six bons comportements sont à respecter :

**En conduisant, rester attentif en toutes circonstances :**

- **Ne pas se laisser distraire par son téléphone ;**
- **Faire des pauses régulièrement ;**
- **Respecter les distances de sécurité.**

**À l'approche d'un chantier ou d'une zone d'intervention :**

- **Diminuer sa vitesse ;**
- **Augmenter les distances de sécurité ;**
- **Si possible, changer de voie**

Retrouvez les éléments de la campagne nationale « À vous aussi d'écarter le danger » sur le site internet dédié : [www.ecologie.gouv.fr/securite-des-agents-des-routes-vous-aussi-decarter-danger](http://www.ecologie.gouv.fr/securite-des-agents-des-routes-vous-aussi-decarter-danger)